Épalinges
Commune

021 784 80 40
abattage@epalinges.ch

Service travaux et environnement
Chemin Bois-de-la-Chapelle 3
1066 Epalinges

Demande d'autorisation d'abattage ou d'élagage

Obligatoire dès 40cm de circonférence pour les abattages & 25cm pour les élagages
Enquête publique (30 jours)

Ce formulaire doit être entièrement complété pour que la demande soit prise en compte. Idéalement, la demande devrait être effectuée par un paysagiste qualifié. La Municipalité se réserve le droit de le demander suivant les cas.

Nom du Propriétaire : ANDREY VIVIANE
Adresse : CHEMIN DU POLNY 28 Parcelle n° : 431
Tél : 079 504 96 30 Mail : viviane.andrey@gmail.com

Toute demande doit être accompagnée d'un plan de situation avec numérotation du ou des arbres ainsi que de photos du ou des arbres en question.

DEMANDE ☒ Abattage ☐ Elagage hors entretien courant

Désignation exacte des arbres faisant l'objet de la demande :

N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur en mètres	Âge (ans)	État de santé
2	1	LAURIER CERISE	32-56-30-29	4	ADULTE	EXCELLENT
5	1	PIN DE MONTAGNES	103	10	ADULTE	BON
6	1	SORBIER DES OISELEURS	30-34	5	ADULTE	EXCELLENT
7	1	BOULEAU VERRUQUEUX	152	14	ADULTE	BON

☐ Arbre(s) remarquable(s) inscrit(s) à l'inventaire cantonal

Pour les arbres remarquables, la requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO.

TOTAL ARBRES A ABATTRE = 12

MOTIFS

☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole ;
☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier) ;
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique) ;
☒ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :.....

A COMPENSER = 12 + 1 HAIE

01.10.2026

COMMUNE D'ÉPALINGES
SERVICE D'URBANISME, ARCHITECTURE & ÉNERGIE
Pl. de la Croix-Blanche 1 - CP 187
1066 ÉPALINGES

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :
DEMANDE D'ABATTAGE DES ARBRES POUR RENDRE CONSTRUCTIBLES ET ACCESSIBLES CES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PREVUES SUR LA PARCELLE N°431

Épalinges
Commune

021 784 80 40
abattage@epalinges.ch

Service travaux et environnement
Chemin Bois-de-la-Chapelle 3
1066 Epalinges

Demande d'autorisation d'abattage ou d'élagage

Obligatoire dès 40cm de circonférence pour les abattages & 25cm pour les élagages
Enquête publique (30 jours)

Ce formulaire doit être entièrement complété pour que la demande soit prise en compte. Idéalement, la demande devrait être effectuée par un paysagiste qualifié. La Municipalité se réserve le droit de le demander suivant les cas.

Nom du Propriétaire : ANDREY VIVIANE
Adresse : CHEMIN DU POLNY 28 Parcelle n° : 431
Tél : 079 504 96 30 Mail : viviane.andrey@gmail.com

Toute demande doit être accompagnée d'un plan de situation avec numérotation du ou des arbres ainsi que de photos du ou des arbres en question.

DEMANDE ☒ Abattage ☐ Elagage hors entretien courant

Désignation exacte des arbres faisant l'objet de la demande :

N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur en mètres	Âge (ans)	État de santé
10	1	CYPRÈS DE LAWSON	56	6	JEUNE ADULTE	BON
11	1	CYPRÈS DE LAWSON	29-16	2,5	JEUNE	EXCELLENT
16	1	IF FASTIGIÉ	39-45	4	JEUNE	EXCELLENT
17	1	HOUX	52-47	6	ADULTE	BON

☐ Arbre(s) remarquable(s) inscrit(s) à l'inventaire cantonal

Pour les arbres remarquables, la requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO.

MOTIFS

☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole ;
☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier) ;
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique) ;
☒ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :.....

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :
DEMANDE D'ABATTAGE DES ARBRES POUR RENDRE CONSTRUCTIBLES ET ACCESSIBLES CES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PREVUES SUR LA PARCELLE N°431

Épalinges
Commune

021 784 80 40
abattage@epalinges.ch

Service travaux et environnement
Chemin Bois-de-la-Chapelle 3
1066 Epalinges

Demande d'autorisation d'abattage ou d'élagage

Obligatoire dès 40cm de circonférence pour les abattages & 25cm pour les élagages
Enquête publique (30 jours)

Ce formulaire doit être entièrement complété pour que la demande soit prise en compte. Idéalement, la demande devrait être effectuée par un paysagiste qualifié. La Municipalité se réserve le droit de le demander suivant les cas.

Nom du Propriétaire : ANDREY VIVIANE
Adresse : CHEMIN DU POLNY 28 Parcelle n° : 431
Tél : 079 504 96 30 Mail : viviane.andrey@gmail.com

Toute demande doit être accompagnée d'un plan de situation avec numérotation du ou des arbres ainsi que de photos du ou des arbres en question.

DEMANDE ☒ Abattage ☐ Elagage hors entretien courant

Désignation exacte des arbres faisant l'objet de la demande :

N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur en mètres	Âge (ans)	État de santé
18	1	LAURIER CERISE	53-47	5	ADULTE	EXCELLENT
28	1	CYPRÈS DE LAWSON	62-62	6	ADULTE	BON
35	1	BOULEAU VERRUQUEUX	108	15	ADULTE	MAUVAIS
37	1	TAXUS BACCATA	32-21	5	JEUNE ADULTE	EXCELLENT

☐ Arbre(s) remarquable(s) inscrit(s) à l'inventaire cantonal

Pour les arbres remarquables, la requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO.

MOTIFS

☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole ;
☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier) ;
☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique) ;
☒ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :.....

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :
DEMANDE D'ABATTAGE DES ARBRES POUR RENDRE CONSTRUCTIBLES ET ACCESSIBLES CES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PREVUES SUR LA PARCELLE N°431

Épalinges
Commune

021 784 80 40
abattage@epalinges.ch

Service travaux et environnement
Chemin Bois-de-la-Chapelle 3
1066 Epalinges

Demande d'autorisation d'abattage ou d'élagage

Obligatoire dès 40cm de circonférence pour les abattages & 25cm pour les élagages
Enquête publique (30 jours)

Ce formulaire doit être entièrement complété pour que la demande soit prise en compte. Idéalement, la demande devrait être effectuée par un paysagiste qualifié. La Municipalité se réserve le droit de le demander suivant les cas.

Nom du Propriétaire : ANDREY VIVIANE

Adresse : CHEMIN DU POLNY 28 Parcelle n° : 431

Tél : 079 504 96 30 Mail : viviane.andrey@gmail.com

Toute demande doit être accompagnée d'un plan de situation avec numérotation du ou des arbres ainsi que de photos du ou des arbres en question.

DEMANDE ☒ Abattage ☐ Elagage hors entretien courant

Désignation exacte des arbres faisant l'objet de la demande :

N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur en mètres	Âge (ans)	État de santé
38	1	LAURIER CERISE	70-73-32	5.	JEUNE ADULTE	EXCELLENT
39	1	TAXUS BACCATA	69-49	5	JEUNE ADULTE	EXCELLENT
40	1	TAXUS BACCATA	55-42	6	JEUNE ADULTE	EXCELLENT

☐ Arbre(s) remarquable(s) inscrit(s) à l'inventaire cantonal

Pour les arbres remarquables, la requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO.

MOTIFS

☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;

☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole ;

☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier) ;

☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique) ;

☒ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :.....

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :

DEMANDE D'ABATTAGE DES ARBRES POUR RENDRE CONSTRUCTIBLES ET ACCESSIBLES CES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PREVUES SUR LA PARCELLE N°431